



COMMUNIQUÉ



R13

Le 25 novembre 2020 à l'occasion du Comité Technique de la Gendarmerie Nationale, le major général a annoncé le lancement d'une réflexion globale pour l'adaptation de la gendarmerie sur le format des 13 régions administratives.

Après le fusionnement des régions Haute et Basse-Normandie, le Directeur de la gendarmerie a demandé à tous les commandants de formations administratives de travailler sur la mise en œuvre du fusionnement des régions afin que la gendarmerie se conforme au format R 13.

➔ Pour chaque fusionnement de régions, un groupe de travail sera mis en place, auquel vos représentants du **SNPC/FO** seront associés.

Cette nouvelle architecture impliquera indéniablement la remontée de plusieurs fonctions au sein des nouveaux états-majors de région.

➔ Le **SNPC/FO** demandera le redéploiement sur place des personnels impactés par ces réorganisations, y compris, en sureffectif avec un lissage dans le temps (mutation, retraite, rupture conventionnelle...);

Le **SNPC/FO** exigera que ces réorganisations soient inscrites dans un arrêté de restructuration. Il est impératif pour le **SNPC/FO** que les personnels dont le poste serait restructuré puissent bénéficier de la Prime de Restructuration de Service (PRS) dans les conditions prévues par les textes.

Le calendrier pour l'application définitive de cette réforme se situerait, selon la DGGN, entre 1 et 3 ans.

N'hésitez pas à vous rapprocher de vos délégués locaux pour ce sujet qui suscitera forcément de nombreuses interrogations.

NOUS CONTACTER !



facebook.com/snpcfo.gendarmerie



twitter.com/fogendarmerie



www.fogendarmerie.fr/